MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944 39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel.: 03.84.25.48.74 - fax: 09.72.31.88.38

contact@dompierresurmont.fr

Dompierre-sur-Mont, le 06/09/2022

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 5 septembre 2022 à 20h30

Date de Convocation : 29.08.22 Nb de conseillers en exercice : 11 Date d'Affichage : 29.08.22 Présents : 09 Votants : 10

<u>Etaient présents</u>: BAKKER Jilles, BECAUD Thierry, CHAUVIN Romain, FATON Richard, GAY Didier, GERVAIS Valérie, JANOD Nelly, PIETRIGA Guy, VERNIER Fabienne.

<u>Excusés</u>: PONCET Claude (procuration donnée à Guy PIETRIGA), Marc MENOUILLARD

Secrétaire de séance : VERNIER Fabienne.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Guy PIETRIGA, Maire, déclare la séance ouverte à 20 h 30.

Compte-rendu conseil du jeudi 7 juillet 2022 : sans observation

1 Passage nomenclature M57 (délibération)

Le conseil à l'unanimité décide d'appliquer la nomenclature M57 dès le 1^{er} janvier 2023.

2 ONF coupe de bois (délibération)

Sans objet. Reporté au prochain conseil

3 Tarif location des salles

M. le Maire rappelle les tarifs pour l'utilisation des salles communales. La location débute le vendredi à 18h00 et se termine le lundi à 09h00. Le week-end ne peut-être fractionné. Un état des lieux sera dressé à l'entrée et à la sortie des locaux avec la remise des clés.

Location de la GRANDE SALLE et de ses dépendances (salle des jeunes, cuisine). Nombre de convives limité à 80 personnes.

- > 90 € pour les habitants du village, les ascendants et les descendants.
- > 300 € pour toute personne extérieure au village.

Location de la PETITE SALLE avec usage de la cuisine. Cette location est exclusive de la grande salle qui ne pourra être louée en même temps. Nombre de convives limité à 40 personnes.

- > 50 € pour les habitants du village, les ascendants et les descendants.
- > 150 € pour toute personne extérieure au village.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944 39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel.: 03.84.25.48.74 - fax: 09.72.31.88.38

contact@dompierresurmont.fr

Location pour les associations :

- > 50 € pour toute manifestation à but lucratif
- > 0 € pour les associations d'intérêt communal ou d'intérêt public.
- > 50 € autres (secteur privé, entreprises, coopératives ...).

Location pour vin d'honneur ou apéritif à l'occasion d'une cérémonie :

- → 40 € pour toute personne extérieure au village.
- > 0 € pour une cérémonie à l'occasion d'un décès (réservé aux habitants des communes de Dompierre-sur-Mont et Présilly).

Nettoyage/ménage 20 € de l'heure.

Caution de location : 750 € pour la grande salle et 500 € pour la petite salle, à l'exception des usagers disposant de la gratuité et des associations et locations vin d'honneur ou cérémonie.

Pour les réunions ou les salles sont mises à disposition à titre gracieux, la température sera réglée selon les directives départementales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir ces tarifs.

4 Ménage salle des fêtes

Suite à l'évolution des demandes de location, des devis seront demandés à différentes entreprises de nettoyage pour assurer, ponctuellement l'entretien courant de la grande salle, de la cuisine, de l'entrée et de la salle des jeunes.

Questions diverses:

1) Eclairage public

Dans le cadre du plan national d'économie d'énergie une proposition est émise pour éteindre complétement l'éclairage public de 00h00 à 05h00 ou plus. Le conseil est partagé sur ce point, le maire propose de demander une analyse non contractuelle au Sidec afin de déterminer l'économie qui pourrait être réalisée.

Le maire rappelle que de nombreux efforts ont déjà été consentis par la commune : remplacement des anciennes lampes par des leds, baisse significative de l'intensité au milieu de la nuit, ceci ayant permis de réaliser une économie substantielle.

A titre d'exemple la facture de mars 2021 élevait à 952 € pour l'éclairage du bourg, et à 676 € pour mars 2022 soit une baisse d'environ 30 %.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944 39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel.: 03.84.25.48.74 - fax: 09.72.31.88.38

contact@dompierresurmont.fr

2) <u>Sécurité routière</u>

La commission sécurité expose une tranchée de 15 à 20 mètres pour l'alimentation électrique d'un radar qui doit être réalisée. De plus la création d'un chemin plat le long du « haricot » pour accéder à l'aire de jeux est envisagé.

La signalétique sera complétée de panneaux « attention à nos enfants, ralentissez ! »

Enfin un îlot à l'intersection de la rue de la Forêt et de la D470 sera implanté et pourvu d'un panneau « stop ».

La phase de sécurisation n°1 devrait être terminée en 2022, dès janvier 2023 la seconde phase (principalement abribus, écoliers, ...) sera mise en œuvre.

3) Remerciement du maire

Le maire remercie chaleureusement les membres du conseil municipal pour leur gentille attention lors de la célébration de ses noces d'or.

4) Dompierre-mag

Sans observation

5) Sécurité aire de jeux

Il semblerait que les incivilités à l'aire de jeux se multiplient. Il a été relevé des traces de pneus de véhicules sur les pelouses environnantes et jusque sur le terrain de boule. Conformément à ses engagements précédents l'aire de jeux sera complètement clôturée.

6) Terrain Nicolas Laporte (moutons)

Le maire a été sollicité par Nicolas Laporte pour mettre des moutons sur un terrain à l'entrée de Dompierre. Malheureusement il ne semble pas que ce terrain soit une propriété communale.